



**LENGUE MALAPA**  
MAIRE DE DOUALA 1er

### **Le magistrat municipal crie à une cabale lancée contre lui par ses détracteurs.**

Le président de la Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco), Alphonse Ayissi Aben, soutient dans une correspondance, avoir enregistré de nombreuses plaintes émanant de plusieurs usagers, pour la plupart des femmes enceintes, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, dénonçant l'interdiction d'accès à l'ascenseur de l'hôtel de ville par le maire.

A Cet effet, la Fondation camerounaise des consommateurs exige, en vertu de la loi du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, que **« l'accès à l'ascenseur soit ouvert sans délai à tous les usagers et prioritairement aux femmes enceintes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite afin de garantir et sécuriser leur mobilité verticale »**.

**«L'ascenseur de l'hôtel de ville de cette commune est un bien public dont l'acquisition et l'installation ont été financées intégralement par les deniers publics. Le maire Lengue Malapa et ses collaborateurs ne peuvent pas s'arroger le droit de l'utilisation exclusive de cet équipement »**, ajoute-t-elle.

Dans cette mise au point publiée le 19 août 2021, le maire de la commune d'arrondissement de Douala 1er rejette les accusations portées contre lui par le président de la Fondation

camerounaise des consommateurs

**«L'accès à l'ascenseur de la mairie de Douala 1er n'est pas exclusivement réservé au maire. Le chef de l'exécutif municipal, ses adjoints et tous les chefs de services disposent chacun d'un "pass" électronique leur conférant usage intégral de cet engin de facilitation de la mobilité »**, rappelle dans une mise au point la cellule de communication du maire Jacques Lengue Malapa.

Le service de communication précise que **« des agents de la police municipale de la mairie de Douala 1er sont sans discontinuer en faction dans le hall de l'immeuble non loin de l'ascenseur afin d'y faciliter l'accès aux personnes vulnérables, âgées et handicapées »**.

Par ailleurs, maire Malapa voit derrière la dénonciation de Fondation camerounaise des consommateurs une cabale ciblée initiée par **« des personnes en perte de vitesse politique »**, surtout qu'elle intervient en pleines opérations de renouvellement des organes de base du RDPC (parti au pouvoir) dans section du Wouri I dont Jean Jacques Lengue Malapa est le président. Aussi, **« la mairie de Douala 1er et son exécutif se réservent le droit d'user de toutes les voies de recours légales contre ces allégations mensongères et attentatoires »**.